



Cfdt SF3C

Antenne Val de Marne

Maison des syndicats 11/13 rue des Archives
94000 CRETEIL

Tél. 01 43 99 56 03 Fax. 01 43 99 56 41
Courriel : 94@cfdtsf3c.org Web : cfdtsf3c.org

Créteil CTC : Compte rendu de bilatérale CFDT

Une réunion avec l'ensemble des syndicats est prévue le 26 janvier. Plusieurs dossiers sont à l'ordre du jour notamment les effectifs en 2010, les nouveaux métiers avec le volet promotionnel et la fin des 2 nuits sur 4. La CFDT a été reçue en audience le 13 janvier.

- CAP 2010, situation des surnombres
- Régimes de travail
- Promotions agents

Lors de notre audience avec la patronne, la CFDT a rappelé ses exigences **concernant le volet promotion** aussi bien pour le personnel encadrant (c'est en cours) que pour les agents du centre. En effet, depuis 6 mois, la CFDT exige la mise en place de nouvelles classifications liées à la mécanisation en PIC et CTC.

Les négociations avancent : des emplois en 2.1, 2.2 et 2.3 mais aussi en classe 3 et 4 doivent être créés dès cette année et les RAP nécessaires à la validation des promotions devront s'ouvrir au plus vite afin d'éviter les distorsions. La CFDT espère que le recours actuel de SUD contre les promotions à la Poste ne permettra pas à la Direction de reporter le processus.

Une quinzaine de 2.3 devrait être validée en plus des 2.1 et 2.2, la CFDT poursuivra son action pour obtenir davantage de promotions en classes 2 et 3 mais aussi l'accès au 1.3 pour tous les agents 1.2 ayant les deux ans d'ancienneté nécessaire. Le service S3C ne doit pas être oublié, le projet GERICO permet aussi des promotions y compris en 2.3, la CFDT l'exige.

La Promotion au Courrier est indispensable pour permettre une réelle augmentation du pouvoir d'achat des postiers et une réelle perspective d'évolution. Comme à la distribution, la CFDT ne fera pas l'impasse sur ce dossier.

Concernant les effectifs, le CAP 2010 devrait valider 16 nouvelles suppressions de poste qui vont s'ajouter au surnombre de 9 agents au 31.12.2009. **Ainsi, la Direction annonce déjà une liste de 25 agents en sureffectifs à la fin 2010.**

Ce n'est pas acceptable. La CFDT refuse toute mobilité imposée. Des solutions existent. Il est hors de question d'imposer des reclassements au personnel le plus jeune (ancienneté à la Poste) alors que la Direction en aura besoin à l'ouverture de la PIC. Des collègues souhaitent partir à la retraite mais les conditions financières sont insuffisantes. C'est à La Poste de faire des propositions acceptables pour le personnel concerné.

La Directrice annonce la fin des 2 nuits sur 4 pour mai 2010. Là aussi, la CFDT ne comprend pas cette obstination à supprimer cette brigade d'une centaine d'agents alors que des négociations sur les régimes de travail devront s'ouvrir pour l'ouverture de la PIC. La Direction ne doit pas passer en force, La CFDT prendra toute ses responsabilités dans ce dossier et exige de réelles contreparties pour les collègues concernés.

Divers : Plusieurs collègues qui ont pointé dans un autre établissement pendant le conflit du RER A se sont vus imposer une sanction ainsi qu'un retrait sur salaire des journées concernées. La CFDT demande l'annulation des décisions. Depuis toujours, les agents fonctionnaires et contractuels ont pu se présenter dans un autre bureau en cas de problème de transport. Sans aucune information, la Direction supprime cette règle et sanctionne. Aucune transparence, pour la CFDT, c'est non.

Je soutiens l'action de la CFDT, j'adhère